

La Vesancière

N° 76 - XX^e année

Janvier 2016



Belle de jour...

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

e.jonker@vesancy.fr

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **31 mars 2016**

Distribution par les associations

Janvier Amicale des sapeurs pompiers & Au bon sens

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 1er trimestre 2016

Du 21 janvier au 20 février MAIRIE recensement

Vendredi 22 janvier AU BON SENS vente à 18h

Mercredi 28 janvier PEVV AG à 20h30

Vendredi 12 février CLAV repas à midi

Mercredi 16 mars CLAV AG à 20h

Vendredi 8 avril CLAV loto à 14h

Le DISCOURS du MAIRE

prononcé lors de la cérémonie des vœux du dimanche 3 janvier 2016

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

A l'occasion de cette cérémonie traditionnelle de vœux, nous sommes heureux d'accueillir dans notre maison commune :

Nos conseillers départementaux, Véronique BAUDE et Gérard PAOLI royalement élus à Vesancy, (86 %) !
M. le président Christophe BOUVIER, messieurs les vice-présidents et les membres du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Gex,

Les maires et adjoints présents, (avec en premier lieu nos chers voisins de Gex, Grilly, Sauverny et Divonne).

La police municipale de Divonne,

et bien sûr, vous, mes chers concitoyens, habitants de Vesancy, ici présents. Avec une mention particulière pour les familles nouvellement installées que je vous présenterai plus tard.

Retenus par d'autres obligations, M. le sous-préfet Stéphane DONNOT et notre député Etienne BLANC nous prient de bien vouloir les excuser.

L'année 2015 est derrière nous. Nous voici à l'heure du bilan.

Je vais essayer de vous le présenter dans ses grandes lignes et de vous faire partager l'état d'avancement des projets pour lesquels nous nous sommes engagés il y a 18 mois.

Auparavant, un mot sur la gestion quotidienne, qui absorbe pas mal d'énergie, transparente lorsqu'elle est bien exécutée : gestion administrative de l'état civil et des actes, du personnel, du budget, de l'urbanisme, arrêtés, conseils municipaux et commissions.

Travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces communaux. Sans oublier l'accueil de nos administrés pour répondre à leurs demandes et gérer les conflits au mieux.

Plus la gestion de trois élections en dix-huit mois, sans compter les sénatoriales !

Je tiens à remercier à cette occasion notre personnel municipal qui s'est dévoué à la tâche : le secrétariat de mairie avec Danièle GRATTE et Fabienne PELLERUD, nos agents techniques Johann DE ANTONI et Antoinette MENOUD et pour l'école Christelle ROUSSEAU qui gère les activités scolaires de nos maternelles, la cantine et la garderie.

Et bien sûr, les membres du conseil municipal, en particulier nos adjoints et responsables de commissions : Pierre BATARD, Bernard MUGNIER, Eliane JONKER et François BEAUDET.

BILAN 2015

Nous nous étions fixés quatre objectifs principaux en mars 2014, pour la durée de la mandature :

Le premier concernait la préservation du village et de son site, avec une mention particulière pour ce vieux château.

Une grande nouvelle toute récente : La Commission Régionale du Patrimoine, dans sa séance du 17 décembre dernier, a donné un avis favorable à l'inscription du château au titre des Monuments Historiques ! Témoin moyenâgeux de l'histoire du Pays de Gex, il le mérite bien.

LE DISCOURS DU MAIRE

Une anecdote : savez-vous que, il y a bien longtemps, vers 1470, Charles le Téméraire a emprunté ce bel escalier à vis qui vous a conduit dans cette salle ?

Nous pourrons enfin rivaliser avec le château de Voltaire et Fort l'Écluse pour attirer les amateurs d'histoire et ... l'attention des pourvoyeurs de subventions dont nous avons bien besoin !

Ce classement, combiné à une modification du Plan d'Urbanisme pour renforcer la protection des bâtiments remarquables, nous permettra de conserver, dans son état originel, le cœur du village et son pourtour immédiat.

Le village ne serait pas ce qu'il est sans le site qui l'entoure :

- ses **jardins et vergers**, ses prés cernés de haies qui épousent les courbes de niveau.

- **Riantmont et sa chapelle** : un espace que nous entendons préserver. Nous avons récemment procédé au débroussaillage partiel du Mont pour éviter son reboisement et permettre ainsi de conserver un large espace de pâture pour nos vaches, en même temps qu'un lieu de promenade très prisé.

- Dominant le village, la forêt et le **chalet de la Vesancière** auquel nous sommes tant attachés. C'est un site sauvage situé dans la Réserve Naturelle mis ainsi sous une protection quelque peu tatillonne, afin de permettre aux fameux grands tétras de vivre en toute quiétude. Nous aimerions néanmoins pouvoir en profiter, nous aussi, en permettant l'accès au chalet, même en hiver, aux promeneurs amoureux de la nature eux aussi...

Nous avons enfin le privilège d'héberger le fameux corridor biologique VESANCY-VERSOIX.

La commune a maintenu cet espace vierge de toute construction urbaine dans un souci de protection de l'environnement et de maintien des activités agricoles. Ce double objectif doit être préservé. Il passe par l'implantation éventuelle de site d'élevage. Le tracé et la règlementation de ce couloir prioritaire doivent le permettre. Nous ne voulons pas avoir à plaider à posteriori des aménagements à la marge. Nous demandons simplement la possibilité d'y installer un site d'élevage pour délocaliser une ferme actuellement à l'étroit au centre du village, avec tous les inconvénients que cela comporte.

Deuxième objectif : **l'aménagement de la rue du Château**. Il a pour objectif d'assurer une continuité piétonnière et de sécuriser trois points sensibles : le carrefour de la chapelle, la zone du château et la portion étroite du bas du village.

Le projet est en cours de finalisation avec un cabinet d'urbanisme. Décision au cours du 1^{er} trimestre 2016 pour une mise en chantier au 4^{ème} trimestre. Les riverains seront consultés au préalable.

Autre chantier : **l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne cure**, pour créer une salle, d'une capacité de 50 personnes, équipée pour y loger la future cantine scolaire et pour héberger nos associations au moins pendant la durée des travaux d'aménagement du château. L'ouvrage devrait commencer en 2016.

Troisième objectif : **la réhabilitation de notre château**. Nous allons enfin entreprendre des travaux d'aménagement au cours des prochaines années. Cela se fera en plusieurs étapes, la première consistant à créer un accès dans l'aile Est, avec installation d'un ascenseur pour accéder au 1^{er} étage, le tout en respectant le caractère historique du bâtiment et les normes d'accessibilité en vigueur.

Le projet est complexe : un groupe d'élus assisté d'experts (le CAUE de l'Ain et un architecte conseil) travaille sur le sujet depuis un an. Il étudie les différentes options d'aménagement pour satisfaire aux besoins présents et futurs : mairie, école, salle des fêtes, bibliothèque, point de rencontre, etc... le tout conditionné par nos capacités de financement. Un « petit trésor de guerre », accumulé patiemment depuis une dizaine d'années, nous permet d'entreprendre les premiers travaux. Nous comptons évidem

LE DISCOURS DU MAIRE

ment sur des financements complémentaires et sur des subventions que nous solliciterons auprès de nos organismes de tutelle. Nous organiserons, avant l'été, une réunion publique pour vous faire partager l'état d'avancement du projet et recueillir vos recommandations.

Un projet en attente : le **fameux Tourne à Gauche** de la route du Creux... dernier report en date pour cause du classement imposé d'un fossé en ruisseau. On attend les résultats d'analyses chimiques et d'observations sur 4 saisons des éventuelles populations aquatiques... Je prie le ciel qu'aucun accident sérieux ne vienne troubler le processus d'étude en cours... Je profite de la présence de nos élus départementaux pour leur demander d'appuyer une demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental.

Je garde pour la fin, la conclusion heureuse du projet de **forage de la Combette**, initié par la précédente municipalité en 2007.

Grâce au service eau et assainissement de la CCPG, notre village va être branché à une nouvelle source d'eau potable puisée à 30 mètres de profondeur, avec réservoir de 300 m³ assurant la fourniture d'eau d'excellente qualité à l'ensemble du village, avec une pression augmentée d'environ 2 bars, bien utile pour le haut du village et pour les bornes incendie défaillantes. Travaux programmés au printemps 2016. Merci la CCPG !

Au chapitre Gestion du Patrimoine Communal, nous avons procédé à quelques **acquisitions** : le rachat du bail emphytéotique de l'ancienne cure qui nous donne l'entière disposition des lieux, l'achat de terrains limitrophes de la voie publique, le renouvellement d'un contrat d'usage de la carrière dite de « Molière », et même le rachat d'une licence IV, en prévision d'une future implantation d'une auberge/bistrot....

Pour tous les habitants : **MobiVY**, un service de transport à la demande pour les visites médicales.

Et pour les enfants : l'installation, par quelques élus bénévoles, **d'une aire de jeux** qui fait le bonheur des petits et de leurs jeunes parents.

J'aimerais associer à cette présentation, nos associations locales qui, chacune dans leur domaine, assure l'animation du village :

Les Amis de la Chapelle pour l'évènement centenaire du lundi de Pentecôte à la chapelle de Riantmont et l'entretien du bâtiment.

Le Club Loisirs Amitiés de Vesancy (C.L.A.V.) qui propose repas, lotos, jeux de cartes et voyages pour le bonheur de nos aînés, tout au long de l'année.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui organise une grande fête à l'occasion du 14 juillet.

La Société de Chasse qui nous aide à entretenir le Mont et la forêt.

Nos amis du Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy (P.E.V.V) qui veillent à la protection du village, de la nature et à l'animation culturelle : vous avez pu admirer la belle décoration de la fontaine du château.

Enfin la petite dernière, l'association Au Bon Sens, qui a mis en place une distribution de paniers Bio et locaux et qui a pour ambition de créer un point de rencontre pour les habitants qui en ont assez de regarder la télévision, chacun dans son coin.

LE DISCOURS DU MAIRE

Enfin, une mention particulière pour les professeurs et animateurs de l'école communale qui, en association avec les parents d'élèves, ont fait de notre école un moteur d'intégration des familles et d'éducation des enfants.

Je profite de l'occasion pour vous informer qu'une enquête de **recensement de la population** se tiendra du 21 janvier au 20 février 2016. Je vous prie de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur, Mme Isabelle Guillemain présente ce soir.

Permettez-moi de conclure par une *confidence* et par un *appel* :

La confidence : c'est celle du doyen des Maires du Pays de Gex et néanmoins novice dans la fonction. L'âge et l'expérience amènent une certaine indépendance d'esprit et un regard critique sur le fonctionnement de nos institutions communautaires ou autres lorsqu'elles doivent appliquer des décisions prises au nom d'un règlement inadapté à la réalité du terrain.... Et puis aussi une certaine naïveté que mes collègues expérimentés ont progressivement perdue..... Je leur rappellerai néanmoins le devoir d'indignation cher à Stéphane HESSEL et celui de résistance quand la cause est juste !

L'Appel : c'est en fait un rappel aux bonnes règles de vie au sein de notre communauté : à quelques exceptions près, nous sommes préservés des incivilités grossières que l'on observe en ville. Néanmoins, on relève parfois une conduite automobile dangereuse dans les rues, un stationnement abusif, des dépôts sauvages dans la nature et puis, dans quelques cas, en contraste avec la mise en valeur et le fleurissement de l'ensemble du village, quelques îlots mal entretenus où l'on stocke voitures et matériels hors d'usage.

Enfin la vie au village : nous sommes une petite communauté qui a une tradition d'entraide et de bonnes manières : on se salue dans la rue, on prend des nouvelles des personnes en difficulté, on propose de l'aide, on accueille les nouveaux habitants... Préservons cette tradition mise à mal par notre comportement individualiste !

Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour 2016.

Pierre HOTELLIER

Le **recensement de la population** sur Vesancy
aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.



Mme *Isabelle Guillemain*

a été désignée comme **agent recenseur**.

Munie de sa carte, elle passera chez vous à partir du 21 janvier et vous expliquera la marche à suivre, selon que vous répondrez sur Internet ou sur papier à l'enquête de recensement.

Merci de lui réserver un bon accueil

HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
le mardi soir de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h

 : 04 50 41 53 55

 : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissance

Aiden Consani

24 octobre 2015

Mariage

Bruno Daugabel & Marie-Laure Besnard

14 novembre 2015

Décès

Jeanine Quincieu

29 décembre 2015

Marthe Tavernier

10 janvier 2016

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 3 novembre et du 1^{er} décembre 2015

URBANISME

Convention service commun d'Application du Droit du Sol (ADS)

Il a été proposé aux communes, la mise en place d'un service commun par la CCPG à partir du 1er juillet 2015 pour pallier au désengagement de l'Etat quant à l'instruction des dossiers du droit des sols.

La commune de Vesancy, avec 17 autres communes, a fait part à la CCPG de son intérêt pour intégrer le service commun ADS qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

De manière générale, le service commun ADS est chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction, des autorisations et des actes pouvant aller du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision.

La commune reste le point unique d'entrée et de dépôt des demandeurs.

Le maire est le seul signataire de la décision finale. La création du service commun ADS n'a pour objet, ni pour effet de modifier les règles de compétences et les responsabilités fixées par le code de l'Urbanisme. Ainsi, les actes et les décisions instruits par le service ADS demeurent délivrés par le maire au nom de la commune.

Coût estimé du service, 4579 € /an.

L'assemblée approuve le principe d'adhésion pour une durée de 3 ans.

Déclarations préalables

115 chemin de Pré Richard - construction d'un garage. **Avis favorable.**

344 route de Divonne - construction d'un abri voiture ouvert et démontable.
Avis favorable.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Demande d'aménagement

OAP de Bottenay - pour un lotissement de 6 lots sur la partie haute. Après consultation sur les réseaux eau potable et assainissement, la CCPG a émis un **avis défavorable**. Le projet présentant un branchement sur un réseau assainissement privé, pour lequel les conditions et autorisations nécessaires n'ont pas été produites.

Demandes de permis de construire

79 chemin de Pochet - pour la construction d'une maison individuelle sur une des parcelles du terrain. **Dossier à l'instruction.**

ECLAIRAGE PUBLIC

Jusqu'à présent, la commune ne faisait intervenir une société que pour des interventions curatives concernant l'éclairage public aussi l'assemblée décide-t-elle de transférer la compétence "Eclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Dans ce cadre, le SIEA :

- effectuera les travaux de maintenance des points lumineux,
- assurera la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
- prendra en charge la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux,
- avec l'ouverture du marché de l'électricité, pourra négocier les tarifs les plus avantageux,
- participera financièrement aux futurs travaux d'enfouissement des réseaux secs.

La cotisation est calculée en fonction :

- du nombre de points lumineux (129) en appliquant un montant forfaitaire de 8 € par point lumineux pour l'entretien curatif et préventif, soit 1032 €/an,
- du coût de la consommation et de l'abonnement EDF.

RESEAUX SECS

Le développement de l'urbanisme sur la zone de Bottenay demande un élargissement de la voirie Pré-Richard. En conséquence, l'assemblée approuve le principe d'enfouissement des réseaux secs pour lequel le SIEA a transmis un Avant Projet Sommaire pour l'amélioration esthétique des réseaux de Pré-Richard et les plans de financement.

Plan de financement de la mise en souterrain du réseau basse tension :

Montant des travaux projetés TTC	83 000 €
Récupération TVA	13 612 €
A charge du SIEA	69 388 €
A charge de la commune	0 €

Plan de financement de la mise en souterrain du réseau de télécommunication :

A charge de la commune	16 900 €
Subvention du SIEA	1690 €
Restant à charge de la commune	15 210 €

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

TRAVAUX

Les travaux de réfection des voiries au niveau de la route de la Vesancière, de la place de la Batteuse et du chemin de la Rasette effectués par la société EIFFAGE pour un montant de 11 806,72 TTC, sont terminés.

En ce qui concerne le curage de la lagune, il faut attendre les résultats d'analyse des sédiments pour compléter le dossier ainsi que ceux du curage du ruisseau le long de la départementale qui seront, quant à eux, envoyés par les services du département à la DDT.

FORETS

La sécheresse de 2015 a causé des dégâts importants sur les plantations de la campagne 2014-2015. Dans l'attente d'une éventuelle subvention de l'Etat, l'ONF propose d'anticiper les travaux de regarni de 820 mélèzes pour un montant de 3174,23 TTC.

L'assemblée mandate M. François BEAUDET pour apporter une réponse à l'ONF quant aux propositions de coupes de bois et modes de commercialisation pour 2016.

FINANCES

Contribution aux frais de fonctionnement de l'institution Jeanne d'Arc

Les communes sont dans l'obligation de financer la scolarité d'élèves résidants sur leur territoire mais inscrits dans une école privée d'une autre commune et plus particulièrement lorsque l'inscription est liée à la contrainte d'inscrire un frère ou une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

Il apparaît que sur un effectif de 8 élèves de Vesancy, inscrits à Jeanne d'Arc, en primaire, un cas correspond à une contrainte pour réunion de fratrie.

L'assemblée décide à la majorité d'allouer une contribution de 400 € à l'institution Jeanne d'Arc.

Nouvelle tarification de location de la salle des fêtes pour les extérieurs : 500 €

Rappel des tarifs :

- pour les habitants de Vesancy : 350 €
- pour les associations du village : gratuit
- caution : 500 €
- nettoyage non effectué : 50 € de l'heure.

ECOLE

Renouvellement des participations communales pour 2015-2016 :

- des fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève,
- des activités sportives telles que les 6 sorties de ski (8 janvier au 12 février) dont l'estimation du coût du transport serait de 914 € et les 11 sorties de la piscine (d'avril à juin) pour lesquelles les coûts estimés seraient de 720 € pour le transport et 800 € pour les entrées.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

ANCIENNE CURE

L'assemblée décide de confier l'étude préliminaire à la réhabilitation de l'ancienne cure au cabinet d'architecture l'Atelier ARCHI & DESIGN de St Claude pour un montant total de 4500 €. Si l'assemblée donne suite au projet présenté, ce montant sera déduit du montant global des honoraires.

DIVERS

Habillement des sapeurs-pompiers et demande de subvention au SDIS

L'assemblée approuve l'acquisition de vêtements pour les nouvelles recrues des sapeurs-pompiers volontaires pour un montant de 1862,77 € et autorise le maire à solliciter une subvention auprès du SDIS.

Office de Tourisme Pays de Gex La Faucille

Considérant les changements issus de la loi NOTRÉ avec la prise de compétence de la CCPG en matière de tourisme à partir de 2017, l'OTPGF a transmis un projet de renouvellement de convention pour l'année 2016 pour un montant de 945,84 € que l'assemblée a approuvé.

M. Laurent CHÂTEAU est le nouveau directeur de l'OTPGF.

Table de lecture

La CCPG prend en charge la fourniture et la pose de la table de lecture prévue en contrebas des bouleaux au bas de l'enceinte de la chapelle. Il a été décidé que cette table sera posée sur un support métallique.

Nouvelle gestion de la demande de logements sociaux

La loi ALLUR de 2014 met en place un système partagé de gestion de la demande de logement social qui repose sur le dépôt d'un dossier unique par le demandeur. À compter du 1er janvier 2016, ce dossier unique sera enregistré et numérisé dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Deux statuts sont prévus sur lesquels la commune peut se positionner : consultant ou centre enregistreur.

L'assemblée approuve la proposition de M. le maire sur le statut de simple consultant et de confier la saisie et le suivi des dossiers au Système National d'Enregistrement de Divonne les Bains.

Transport pour consultations médicales : MobiVY

Il est rappelé que ce service est à l'initiative du CCAS qui a changé de statut depuis le 1^{er} janvier 2016 (loi NOTRÉ) pour devenir une commission communale.

La période d'essai, qui s'est terminée le 31 décembre, a démontré que cette prestation répond à un réel besoin pour certains administrés. Aussi, l'assemblée donne un avis favorable pour que ce service devienne pérenne.

Dates des prochaines séances du conseil municipal, à 20h30, les mardis

12 janvier - 2 février - 1^{er} mars

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site internet de la mairie www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.

Le recensement de la population de Vesancy du 21 janvier au 20 février 2016.

Le recensement est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe

A quoi ça sert ?

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, professions, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Au niveau local, le recensement sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux..) déterminer les moyens de transports à développer, les besoins en logements..

Comment ça marche ?

Avant la collecte

L'agent recenseur, recruté par la commune (Isabelle Guillemain) a reçu une formation de l'INSEE. Lors de sa tournée de reconnaissance, afin de constituer son répertoire d'adresses, elle vous avertira de son passage.

Pendant la collecte

Répondre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Vous répondez sur Internet

L'agent recenseur se présentera chez vous pour remettre la notice sur laquelle figureront vos identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Une fois connecté, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne

L'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer.

Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à l'INSEE.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (agent recenseur et coordonnateur communal) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles sur le site de l'Insee.

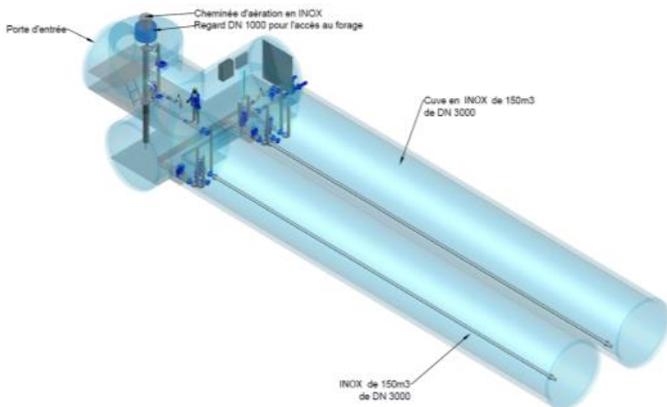
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE À VESANCY

L'Agence Régionale de Santé qui surveille la qualité de l'eau distribuée sur la commune a mis en évidence la vulnérabilité de la ressource actuelle et l'existence de risques avérés de pollution.

En réponse, Daniel RAPHOZ, Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement, a donc fixé comme priorité la recherche de solutions permettant de garantir l'alimentation en eau potable tant en qualité qu'en quantité.

Le service eau et assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Gex a réalisé une étude technique qui débouche aujourd'hui sur la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable afin de satisfaire les besoins de la commune de Vesancy.

Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises NERFI (Rumilly) & DESBIOLLES (Gex) pour un montant de 576 000 € T.T.C. Ces travaux débuteront au printemps 2016, pour une durée de 3 mois, sous le contrôle du bureau PROFILS ETUDES (Annecy), maître d'œuvre de l'opération.



Un projet innovant

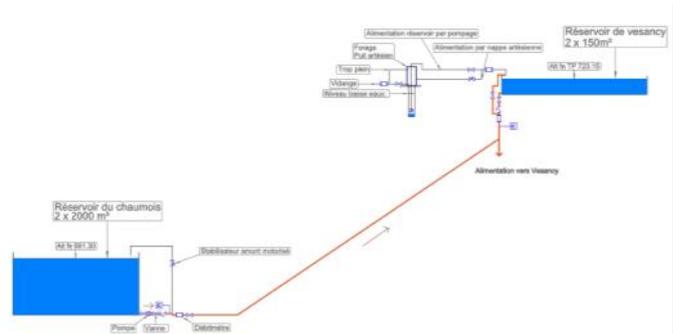
Ce nouveau réservoir aura une capacité de stockage de 300 m³ répartis en deux cuves de 3 m de diamètre et de 24 m de longueur. Le matériau retenu pour la construction est l'inox 316 L. Mis en œuvre pour la première fois dans le département de l'Ain, ce matériau très résistant à la corrosion est utilisé en milieu marin, dans l'industrie agroalimentaire ou en milieu hospitalier. Il apporte l'avantage d'être usiné et testé en atelier pour être enfin assemblé sur site.

Une seconde innovation réside dans l'alimentation de ce réservoir. En effet l'ouvrage sera construit à la verticale du forage de la Combette réalisé par la commune en 2007. À environ 30 m de profondeur, ce forage a rencontré, sous une épaisse couche d'argile protectrice, une nappe dite « artésienne » d'où jaillit naturellement une eau d'excellente qualité. Le caractère artésien de la nappe sera utilisé pour remplir le nouveau réservoir. Ce jaillissement n'étant pas continu tout au long de l'année, une pompe sera installée en fond du forage afin de maintenir un débit de remplissage constant du réservoir.

Un meilleur confort des usagers du service d'eau potable

Avec une cote de 698 m, l'ancien réservoir communal ne permet pas de délivrer une pression suffisante à l'ensemble des abonnés et certaines habitations doivent avoir recours à un surpresseur.

Étudié pour permettre d'augmenter la pression générale du réseau, l'emplacement du nouveau réservoir à la cote de 723,15 m assurera un gain d'environ 2 bars à l'ensemble du réseau.



Première pierre du projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Le captage de source actuellement utilisé pour l'alimentation en eau de Vesancy est situé dans le vallon du Flon. Cette ressource très superficielle voit son débit fluctuer suivant la période de l'année. En effet, les rapprochements des épisodes de sécheresse que nous observons mettent à mal les ressources superficielles utilisées pour l'eau potable sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Afin de sécuriser la desserte en eau de la commune un grand projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Vesancy et de Gex est programmé. À horizon 2017, la commune de Vesancy pourra être secourue depuis le réservoir du Chaumoisi (Gex). L'extension de ce dernier est prévue en 2016. Ainsi à terme, deux ressources distinctes permettront d'approvisionner la commune de Vesancy.

Plus d'eau pour le Flon et les milieux naturels

Enfin, l'un des effets induits par ce projet de restructuration de la desserte en eau potable est la restauration de la qualité des cours d'eau. En effet, en abandonnant les prélèvements d'eau dans le vallon du Flon, le ruisseau retrouvera son débit « naturel ». Le Flon connaîtra des étiages moins sévères en période de sécheresse, ce qui participera au maintien des équilibres écologiques, particulièrement sensibles dans les cours d'eau situés en tête de bassin versant.

Jean-Charles BAL
Responsable technique
du service eau & assainissement de la C.C.P.G

Le repas du CCAS

En ce dimanche de fin novembre, une bonne soixantaine d'aînés ont répondu à l'invitation du CCAS. M. le maire leur a souhaité la bienvenue en ces termes :

Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour la deuxième fois en tant que maire pour ce repas traditionnel des aînés, habitant le village ou originaires de Vesancy, vous qui avez tant œuvré pour faire vivre notre village depuis 65 ans et plus. C'est grâce à vous que le village est préservé et embelli. C'est vous qui avez maintenu un esprit de communauté et d'entraide entre ses habitants.

Soyez en remerciés.

Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'invitation de la municipalité.

Le troisième âge se porte bien.

Une pensée pour les absentes retenues par la maladie ou le grand âge : notre doyenne Geneviève Favre qui ne peut se déplacer, Mmes Madeleine Mugnier et Marthe Tavernier qui séjournent à l'EPAD de Divonne, de même que notre chère Nina Ducret qui aurait bien voulu être parmi nous, comme l'an passé.

Nos amis du Comité d'action sociale et le personnel communal ont mis les petits plats dans les grands pour vous faire passer un bon moment, avec, après l'apéritif de rigueur, un excellent repas préparé par le chef Jordan, de la musique, de la danse et un cadeau souvenir.

Je tiens à les remercier pour leur engagement au service de la communauté.

Bon appétit et bonne journée à tous.

OPERATION BRIOCHES du 10 octobre 2015

L'A.D.A.P.E.I de l'Ain (Association Départementale des Amis de Parents d'Enfants Inadaptés) adresse ses plus vifs remerciements aux bénévoles de la commune et aux Vesanciens qui ont répondu généreusement à cet appel et ont contribué au succès de l'Opération Brioches, par l'envoi de la somme de **1200 €**



Le repas "spaghetti" et la vente des décorations ont permis, grâce à vous, de remettre à l'A.F.M. TELETHON

3470 € !

La commune a pris en charge les fournitures des repas et des décorations et les associations du village ont financé l'achat des boissons du repas.

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



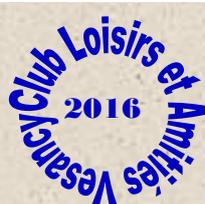
Vendredi 12 février
Déjeuner à midi



Meilleurs vœux de santé !



Vendredi 8 avril
LOTO à 14h



ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 16 mars à 20 h
renouvellement de la cotisation

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 28 janvier

Salle de la cantine, à **20h30**

- *Renouvellement de la cotisation*
- *Inscriptions pour demandes d'adhésions*

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

*Les sapeurs-pompiers volontaires
vous remercient chaleureusement de
l'accueil que vous leur avez réservé ainsi
que pour votre générosité lors de la
vente des calendriers.
Ils vous adressent leurs
meilleurs vœux 2016 !*

dreamstime.com

AU BON SENS AU BONS SEN AU BON SENS

Les paniers et le futur magasin de Vesancy

Quelques nouvelles de l'association Au Bon Sens, le commerce coopératif de Vesancy qui existe maintenant officiellement.

Après la grande livraison de décembre avec plein de bons produits nouveaux, nous sommes rentrés dans une période d'hiver, mais pas d'hibernation.

Les paniers bio de légumes et fruits que nous récupérons tous les 15 jours à Ferney sont arrêtés pour le moment. Vu l'enthousiasme et la qualité des produits que nous avons pu goûter ces 3 derniers mois, nous réfléchissons à la suite. Mathieu et Cécile reprennent vers Avril/Mai leur distribution. Si nous avons assez de personnes prêtes à s'engager on pourrait envisager des distributions chaque semaine.

Pour les mois qui viennent, on aura encore des livraisons d'agrumes bio de la Corse, une fois par mois (les oranges arrivent le 22 Janvier). Nous sommes en recherche et nous proposerons d'autres produits bio à chaque livraison (miel, jus de pomme, cidre etc...) et on profitera de l'occasion pour présenter à chaque fois quelques infos et idées. Ainsi, **le 22 Janvier Dorota nous donnera quelques astuces pour survivre cette période hivernale avec des huiles essentielles.**



Prochaine date à noter :

vendredi 22 Janvier à 19h dans la cantine de l'école.

Tout le monde est bienvenu!

Bronwyn, Dorota, Margriet, Hanna

tel: 09 53 76 89 73

Nouvel email: contact@aubonsens-vesancy.fr



Trois huiles essentielles majeures pour prévenir et combattre l'hiver

Niaouli + Saro + Ravintsare BIO

Cette **synergie d'huiles essentielles** énergisantes est un puissant bactéricide et antiviral, anti catarrhale, expectorant, anti-inflammatoire et stimulant immunitaire.

Appliquer 3 gouttes sur les poignets, sur le thorax ou le long de la colonne vertébrale 3 fois par jour pendant 5 jours.

Pour plus d'informations, RV le 22 janvier ou contactez Dorota au 06 80 23 68 19



Les soins en or pour une peau éclatante de beauté

Les trois premiers mois de l'année 2016 à Vesancy sont les mois de beauté en or.

Dorota vous propose des soins de visage exceptionnels aux méthodes innovantes avec des produits naturels et précieux : oligoéléments (or, silice, argent, bore), vitamines, acide hyaluronique ...

L'objectif étant d'obtenir les mêmes résultats qu'en mésothérapie dite traditionnelle sans les inconvénients liés aux injections.

Indications : anti-âge, revitalisation, rides, poches et cernes, relâchement cutané, taches pigmentaires.

Au troisième soin, elle vous offre un produit précieux pour vos soins de visage à la maison.

Pour plus d'informations, consultez sa page **www.Dorota.jimdo.com** ou appelez au **06 80 23 68 19**

MESSAGES COURRIER MESSAGES COURRIER

...de la *CCPG*

Nous vous rappelons que l'Enquête **Déplacement Grand Territoire** menée à l'échelle du genevois français, sous maîtrise d'ouvrage du GLCT Transport, est lancée depuis le mois de novembre 2015, et ce jusqu'en février 2016.

Pour votre parfaite information et comme déjà évoqué lors d'un précédent mail, des enquêteurs font du porte à porte après envoi d'un courrier officiel à chaque habitant.

Après quelques semaines sur le terrain, il semblerait que ces professionnels rencontrent quelques difficultés à obtenir des rendez-vous auprès des foyers tirés au sort.

Aussi, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir assurer la plus large diffusion possible auprès de vos habitants sur le sujet.

Pour cela, toutes les informations sont accessibles via le lien suivant :

<http://www.cc-pays-de-gex.fr/enquete-deplacements-grand.html>

En vous remerciant par avance,
Cordialement,
Pour le directeur de cabinet,
Emmanuel Fèvre,

...de M. Sébastien *WINTZER*



PROTECTION CIVILE DE L'AIN

40, rue Général Delestraint - 01000 Bourg en Bresse
04 74 21 47 27
contact@protectioncivile01.org - www.protectioncivile01.org

Formez-vous aux gestes qui sauvent depuis chez vous !

Pratique et adaptée, la formation PSC1 à distance (premiers secours) vous permettra d'acquérir les connaissances théoriques à votre rythme, avant de venir vous entraîner à pratiquer les gestes au plus près de chez vous... à Bellegarde sur Valserine, Gex ou Saint Genis-Pouilly.

Renseignez-vous auprès de la Protection Civile de l'Ain :

formation@protectioncivile01.org

06.70.43.22.29

Dates de formation sur www.protectioncivile01.org

MESSAGES ANNONCES MESSAGES ANNONCES

.....de l'Office de Tourisme du Pays de Gex - La Faucille

NOUVELLE ACTIVITE A LA VATTAY : LE SKI D'ALTAI HOK !

Le Ski d'Altai Hok, vous connaissez ?

C'est un mélange entre le ski de randonnée nordique et la raquette à neige.

Pour la fabrication du Hok, le fabricant s'est inspiré des skis utilisés dans les montagnes de l'Altai en Sibérie. Il s'agit d'un ski court et large offrant une très bonne maniabilité et une grande flottabilité en poudreuse. On se sert de l'Altai chaque fois et partout où il y a de la neige. En plus de ces lignes de côtes, le Hok est pourvu de peaux de phoque intégrées sous les $\frac{3}{4}$ des semelles. C'est un système anti-recul très efficace. Grâce à cette conception originale, vous vous servirez des Hok pour vous amuser, vous faire plaisir en descente, pour vous déplacer ou comme des skis d'approche.



Alors le Ski d'Altai Hok, ça vous tente ?



Sorties accompagnées

Venez découvrir une glisse facile entre pré-bois, alpage ou les crêtes de la "grande Grand" pour admirer le Mont Blanc !

Tous les samedis à 13h30

Tarif : 22 € / personne

A prévoir : chaussure souple montante de type rando été, location ski d'Altai Hok.

La Boîte à Montagne

Tél : +33 (0)9 61 35 01 64

infos@laboiteamontagne.fr

www.la-boite-a-montagne-jura.fr

Location de matériel

Tarifs ski d'Altai Hok : 12 € la demi-journée / 18 € la journée

Tarifs ski d'Altai Hok + chaussures : 16 € la demi-journée / 22 € la journée

La Vattay Sports

Tél : +33 (0)4 50 41 30 35

lavattaysports@orange.fr

www.lavattaysports.fr



Ecole de Ski Nordique La Vattay et La Boîte à Montagne vous proposent des cours de ski de fond pour découvrir l'activité ou se perfectionner.

Ecole de Ski La Vattay : + 33 0(4) 50 40 29 69 - contact@lavattav.fr- www.ecole-de-ski-nordique-de-la-vattav.com

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS



Remerciements

Marché de Noël

Nous remercions les parents qui ont préparé le marché de Noël. Grâce à votre aide nous avons pu gagner plus de mille euros pour chaque classe. Sans cette aide inoubliable, nous n'aurions pas pu gagner tant d'argent. Et sans ce financement il n'y aurait pas de quoi payer nos projets de classe.

Pour les coopératives
le secrétaire de la coop des grands : Louis

Travail collectif sur le pastiche de la lettre au Père Noël

Cher Père Noël,

J'espère que vous allez bien ? Moi en tout cas, je vais bien, enfin presque bien car, je déteste vos façons car vous nous donnez toujours des trucs qu'on n'a jamais voulus !

En plus, on a beau se cacher pendant la nuit, on ne peut pas vous voir et parfois on pense que vous n'existez pas vraiment.

Et puis, quand on vous voit pendant la journée, vous dites toujours : "tu as été sage cette année ?"

Alors bon, cette année, pas la peine de répéter : « T'as été sage ? », parce que OUI ! J'ai été sage... enfin... peut-être pas, mais cette année, je voudrais un sucre d'orge (c'est pas que j'aime pas les chocolats mais... y en a tellement à la maison que ça changera).

Ensuite, comment vous faites pour entrer dans toutes les cheminées ? Vous êtes tellement gros ! Vous devriez vous mettre au régime : l'année dernière, on a dû appeler les pompiers et vous avez tout sali le salon en sortant et même qu'après maman a fait la tête pendant un mois (en fait seulement à papa ?!... mais quand même). Alors .S.V.P., cette année, pas de bêtises.

Enfin cette fois, j'espère que tu me donneras ce que j'ai demandé.

Merci, (même si c'est ton boulot).

Signé :

une enfant (presque) sage .

Potage aux lentilles corail

Ingrédients pour 4 personnes

250 g de lentilles corail
1 grosse tomate
1 oignon
2 gousses d'ail
20 g de gingembre frais
1/2 c. à café de curcuma
1/2 c. à café de coriandre en poudre
3 c. à soupe de crème fraîche épaisse
Des brins de coriandre fraîche pour déco
Sel, poivre.



Ébouillantez la tomate 30 secondes pour la peler. Enlevez les pépins puis concassez la chair. Epluchez et émincez l'oignon, l'ail et le gingembre frais.

Faites fondre du beurre dans une grande casserole épaisse. Faites-y revenir l'oignon sans colorer puis ajoutez l'ail, la tomate, le gingembre, le curcuma et la coriandre en poudre. Laissez revenir encore 1 à 2 minutes en remuant.

Ajoutez les lentilles et 1,5 l d'eau. Salez, poivrez puis portez à ébullition et faites cuire à petits bouillons pendant 30 minutes, jusqu'à ce que les lentilles soient devenues bien tendres. Mixez-les.

Remettez le potage sur feu doux. Incorporez la crème fraîche et remuez pendant 1 ou 2 minutes afin de bien lier. Décorez avec des feuilles de coriandre puis servez sans attendre.



Meilleurs vœux !



... comme de nuit